

LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Parlons vidéoprotection

La ville a lancé en 2020 le projet de vidéoprotection et l'installation a commencé fin novembre.

En partenariat avec la gendarmerie, cette installation répond à plusieurs objectifs :

- Prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés ;
- Constater des infractions aux règles de la circulation, protéger des bâtiments et installations publics et leurs abords ;
- Faciliter les enquêtes pouvant être diligentés.

Depuis quelques mois nous entendons tout et son contraire et souhaitons remettre à sa juste place quelques vérités et faits pour éviter toute ambiguïté et mauvaise interprétation.

Les dispositifs de vidéoprotection filment la voie publique et les lieux ouverts au public

Ces films sont enregistrés et conservés 30 jours dans un espace sécurisé.

Ce n'est que sur demande express du procureur de la République ou de la gendarmerie que ces vidéos sont visualisées, pour les besoins des enquêtes.

Les systèmes utilisés sont dits « classiques » car ils ne recourent pas à une technologie innovante telle que la reconnaissance faciale, et ne concernent ni les caméras individuelles des services de police municipale, ni les LAPI

(lecture automatisée de plaques d'immatriculation).

Il est donc clair et limpide que le mot « vidéosurveillance » est utilisé à outrance (est encore une fois utilisé) pour polémiquer, désorienter, faire peur, car on parle d'atteinte aux libertés. La vidéoprotection relève du domaine public, est très encadrée, notamment sur le respect de la liberté.

De même, avant d'annoncer des chiffres, encore faut-il les comprendre et les maîtriser.

Le budget de 130 000 EUROS de la vidéoprotection serait deux fois supérieur aux investissements faits en école maternelle (dixit les membres de Vallet en Transition), la mairie a investi beaucoup plus pour les écoles.

Devons-nous uniquement nous baser sur les chiffres des plaintes déposées en gendarmerie ? C'est un peu réducteur. Également, les faits rapportés doivent toujours être accompagnés d'une plainte ?! Que faisons-nous des dégradations constatées par les services techniques, sur des poubelles incendiées, des déjections dans les toilettes publiques, des déchets déposés près des poubelles publiques ? Il n'y a pas de plainte déposée pour chaque incivilité ou dégradation.

Enfin et nous aurions pu commencer par-là, le recours à de la vidéoprotection est très encadré notamment par la CNIL et les arguments donnés par l'opposition ne concernent ... que la vidéosurveillance, dispositif au combien onéreux et réservé aux très grandes villes.

Notre équipe, vous le savez tous est et restera sensible à la sécurité de chacune et chacun.

VALLET EN TRANSITION

Action !

Au moment où ce texte est rédigé, la conférence des Nations unies sur le climat vient de se clôturer. Ce moment avait été décrit comme une rencontre de la dernière chance pour freiner le dérèglement climatique. Malheureusement la COP 26 a accouché d'un accord en demi-teinte avec peu d'avancées décisives et une prévision du réchauffement climatique de +2,7°C à la fin du siècle selon l'ONU.

Or cette crise climatique, comme les autres que nous vivons (démocratique, sociale, sanitaire, etc), devrait être l'occasion de prendre conscience de ce qui ne va pas et d'enclencher la transformation dans notre société. D'autant plus que des solutions existent, à de petites ou de grandes échelles. Localement par exemple des associations et des citoyens œuvrent déjà: Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), Terres en Vie, Les amis de la sève, Collectif environnement, Pat'mouille, Clubs Cigales, etc. D'autres projets peuvent voir le jour : offre citoyenne

locale d'énergies renouvelables, agriculture plus diversifiée et respectueuse de l'environnement, zéro artificialisation des sols, économie sociale et solidaire, économie circulaire, low-tech, etc.

Les petits ruisseaux font de grandes rivières. Chacun de nous peut collaborer sur des projets existants ou prendre l'initiative d'en créer des nouveaux et ainsi contribuer à apporter sa pierre à l'édifice sur notre territoire. Nous savons que le manque de temps et l'apparente complexité de ces sujets sont des freins à l'engagement citoyen. Cependant, il est bien de notre responsabilité de nous réapproprier nos engagements citoyens et notre temps. Ce temps qui est si souvent volé par de multiples sollicitations (réseaux sociaux, TV, publicités, ...), nous faisant perdre de vue l'essentiel, à savoir, la nature dont nous faisons partie et notre pérennité sur cette planète. Alors, n'hésitez pas à vous engager et à revenir vers nous si vous ne savez pas par où commencer.

VALLET NOUVEL AIR

« Face aux enjeux de sortie de crise sanitaire et aux défis de demain, la mobilisation et l'engagement collectif est primordial. » C'est en ces termes que s'exprimait à la rentrée la majorité dans un édito de M. le Maire ... Malaise.

Le respect, c'est faire de l'ingérence au sein d'association dite loi 1901 ... Le respect, c'est fermer la terrasse de commerçant ... Le respect, c'est démotiver les bénévoles des associations locales ... Le respect, c'est cloisonner l'information des sujets municipaux ... Le respect, c'est promouvoir le commerce local en ignorant des commerces ... Le respect, c'est la polémique concernant une ex-adjointe ... Le respect, c'est la façon de parler à ses interlocuteurs et administrés.

Et, visiblement les polémiques de l'été n'ont fait qu'accroître

les témoignages. L'attitude de quelques-uns ne peut être excusée à coup de baguette magique, comme si de rien n'était.

Prima caritas incipit a se ipso !

Nous souhaitons en ces derniers moments de 2021, de Joyeuses Fêtes de fin d'année à tous les Valletais.es, en famille, entre amis. es et une Bonne Année 2022.

Ludovic Buzonie et l'équipe Vallet Nouvel Air

Contacts:

Mail: valletnouvelair@gmail.com

Téléphone: 06 58 48 03 97

Page Facebook: Vallet Nouvel Air

Site Internet: www.valletnouvelair.fr